

Sud-Ouest :

Comme un parfum de Sivens

Publié le 13/02/2015 à 06h00 par thomas broset

La commission locale de l'eau du Sage a donné, hier, son feu vert pour 24 « bassines ».



Sur le bassin du Mignon, l'une des cinq « bassines » illégales mais qui existent bel et bien.

© PHOTO PHOTO DR

THOMAS BROSSET

t.brosset@sudouest.fr

Ce n'est qu'une étape, mais elle est importante. Hier, la Commission locale de l'eau du Sage (1) Boutonne a donné un avis favorable à un projet de stockage de 6 millions de mètres cubes d'eau dans 24 réserves sur le versant charentais-maritime de la Boutonne afin de faciliter l'irrigation pour une soixantaine d'exploitants agricoles. La décision fait d'autant plus caisse de résonance qu'elle tombe le jour même où Benoît Biteau, agriculteur bio qui s'est lancé dans une démarche de « désirrigation », voit son recours rejeté par le tribunal administratif (lire ci-dessous).

Rien d'anodin, trois mois après l'occupation du site du barrage de Sivens par les zadistes qui s'est soldée par un mort chez les manifestants, qu'elle touche le bassin de la Boutonne, rivière la plus sensible du département en cas de sécheresse et alors que cinq « bassines » du même type ont été retoquées par la justice dans le Nord Aunis depuis 2009 pour la faiblesse de l'étude d'impact. Elles existent donc, ont été remplies, mais sont illégales.

18 voix pour

Le projet présenté hier par l'ASA (2) des irrigants de la Boutonne a été adopté par 18 voix pour, deux contre et deux votes blancs. C'est un vieux dossier qui remonte à 1978 et a été réactivé après l'abandon du barrage de la Trézence. Il aurait dû être porté par le Syndicat mixte départemental, émanation du Conseil général au nom du principe « fonds publics, gestion publique », mais celui-ci n'étant opérationnel que depuis le 1er janvier 2015, ce sont les agriculteurs bénéficiaires qui l'ont monté auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne. « Mais le maître d'ouvrage sera bien le Syndicat mixte », précise Jean-Yves Martin, président du Sage. Les études de faisabilité ont été conduites par la Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne. Cette même compagnie qui s'est distinguée dans ses études pour le... barrage de Sivens.

Un barrage qui a fait la Une de l'actualité à l'automne et devait stocker 1,5 million de mètres cubes. Quatre fois moins que le projet de la Boutonne. « C'est le plus gros dossier de Charente-Maritime et sans doute même de l'agence de l'eau Adour-Garonne », note Jean-Louis Demarcq, président de SOS Rivière. Il a voté contre.

« Le roi maïs »

« Je ne peux accepter qu'on subventionne à 70 % un gigantesque stockage d'eau au seul bénéfice de 67 irrigants et avec les conséquences que l'on imagine sur le bassin de la Boutonne toujours déficitaire en été et à l'automne. Il faut qu'on arrête avec cette politique du roi maïs. Que les pratiques agricoles s'adaptent à la nature et non l'inverse. »

Pour remplir les « bassines », il faudra pomper l'hiver dans les nappes

d'accompagnement à 15 mètres de profondeur. Les réserves seront creusées tout le long du bassin, de La Croix-Comtesse à Puy-du-Lac. Le feu vert du Sage ouvre la voie à l'enquête publique. Le Coderst devra ensuite donner son avis et le préfet de Charente-Maritime signer la déclaration d'utilité publique.

« Naturellement, nous déposerons un recours en essayant même que ce soit un référé suspensif pour empêcher les travaux de commencer et éviter la situation ubuesque du bassin du Mignon où les bassines ont été interdites après avoir été réalisées », prévient Jean-Louis Demarcq.

(1) Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. (2) Association syndicale autorisée. (3) Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.